Image not found or type unknown

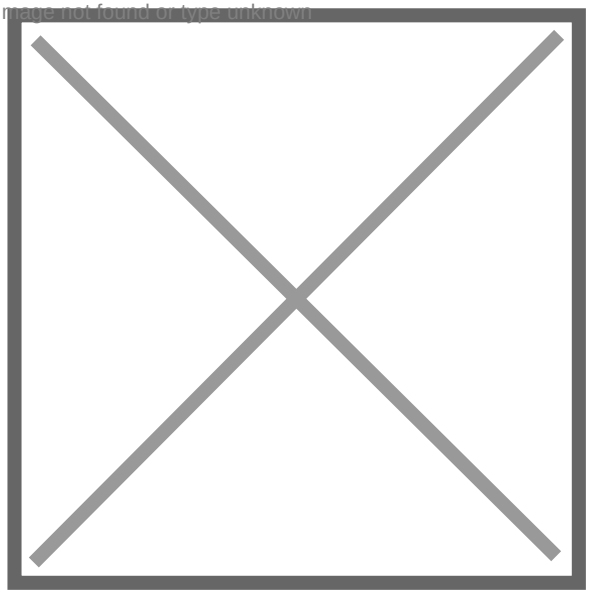

Location : remplacement de telecommande de parking

Par **montoux**, le **17/09/2008** à **19:04**

Je suis locataire d'un appartement avec une place dans un parkink couvert. La télécommande du parking ne fonctionne plus. Je ne peux plus utiliser ma place de parking, n'y ayant, de fait, plus accès. Pour procéder au changement de la télécommande,par l'intermédiaire du syndic, il faut payer 75€. A qui est-ce la charge ? Le propriétaire ou le locataire?

Par **Patricia**, le **17/09/2008** à **22:56**

Bonsoir,

Bien que je ne sois pas spécialisée en droit de l'immobilier je vous réponds car j'ai eu le même problème que vous il y a quelques mois...
Mon parking n'est pas souterrain mais aérien.

Pareil, mon bip ne réagissait plus après avoir changé X fois la pile. Trop usagé.
Je l'ai signalé à l'agence immobilière avec laquelle j'ai signé mon bail,
elle a contacté mon propriétaire pour lui signaler.

Après accord de celui-ci, l'agence a demandé au syndic de m'en fournir
un neuf. Qui me l'a déposé dans ma boîte aux lettres.
Environ 80 e, je n'ai rien payé.

Et maintenant ça fonctionne très bien.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés